



Saint Contest- le 1^{er} décembre 2023

COMMUNIQUE DE PRESSE

Travaux d'aménagement portuaires liés au BREXIT : aides financières de l'Union Européenne

Le Brexit a pris effet le 1er janvier 2021. Cela a eu pour conséquence le rétablissement des contrôles douaniers et phytosanitaires aux points d'accès frontaliers en France, dont les ports qui accueillent un trafic transmanche, et a nécessité d'importants travaux d'aménagement. La mise en place de l'EES (Exit Entry System) pourrait entraîner des aménagements complémentaires. Ports de Normandie fait le point sur les aides apportés par l'Union Européenne pour mener à bien ces chantiers.

Le port de Caen-Ouistreham propose 3 liaisons quotidiennes avec Portsmouth. Il a donc dû être réorganisé pour faire face au Brexit : création du SIVEP, d'Installations de Stockage Temporaire, d'une seconde ligne de contrôle douane...).

La mise en place de l'**EES (Exit Entry System)**, prévue fin 2024, nécessitera, pour les primo-entrants dans l'espace Schengen, la création d'un dossier biométrique (double prise biométrique) et d'une prise biométrique à chaque passage frontière (entrée/sortie). Cela fait craindre :

- Un fort ralentissement au point de passage frontière
- Une difficulté à décharger les navires dans les temps habituels

Il est donc nécessaire d'aménager le terminal afin d'y **maintenir un haut niveau de fluidité**. Cette opération comprendra 4 grands volets :

- Des études préalables (programmation et d'urbanisme)
- La démolition des locaux actuels des Phares et Balises et leur relocalisation sur le terre-plein Est du Port de Ouistreham
- La démolition des locaux actuels des ateliers de Ports de Normandie à Ouistreham et leur relocalisation à Ranville sur un terrain situé dans le domaine portuaire
- Le réaménagement du terminal transmanche

Pour financer ces études, **l'Union Européenne a apporté son soutien** au travers d'une subvention à hauteur de 77 K€.

Sur **le Port de Cherbourg**, le Brexit a également nécessité d'adapter les infrastructures du terminal transmanche afin de faire face aux besoins de contrôles supplémentaires des biens et des personnes. Ainsi, dès 2019, **l'organisation générale du terminal transmanche a été revue** afin de séparer les flux en direction du Royaume Uni (faisant l'objet de contrôles renforcés) et ceux en direction de l'Irlande (sans contrôle renforcé).

Il a fallu également dévier une partie du boulevard maritime (boulevard Félix Amiot) afin **de libérer des emprises nécessaires aux derniers aménagements liés au Brexit** :

- Création d'un parking sécurisé pour les poids lourds
- Décongestion du rondpoint des Mielles

L'amélioration de la circulation va permettre de maintenir le niveau de fluidité du passage des marchandises et des passagers. De plus, les touristes en provenance du Royaume-Uni sont obligés de passer par ce rond-point lorsqu'ils traversent la ville d'Est (port) en Ouest (lieux touristiques). En effet, c'est dans cette partie de la ville que se trouvent des lieux appréciés comme La Cité de la Mer. Les travaux ont donc un double impact positif : **maintenir l'accessibilité du terminal pour les passagers véhiculés et l'attractivité de la ville de Cherbourg.**

Pour ces travaux, **l'Union Européenne a apporté son soutien** à hauteur de 1 M€.



À PROPOS DE PORTS DE NORMANDIE

Propriétaire et gestionnaire des ports de Caen-Ouistreham, Cherbourg et Dieppe, Ports de Normandie ce sont : 9 000 emplois directs et indirects / 435 M€ investis en Normandie depuis sa création en 2007 / 100 ha dédiés aux Energies Marines Renouvelables, une base de maintenance à Caen-Ouistreham et une autre à venir sur Dieppe / 2 millions de passagers transmanche par an / 6.5 millions de tonnes de marchandises par an / Près de 60 escales croisières par an et plus de 100 000 croisiéristes / 3 200 anneaux de plaisance, un port à sec et 33 000 nuitées-7500 visiteurs par an / + de 12 000 T de poissons soit 1/3 du tonnage pêche déclaré en Normandie / + de 300 mises à sec/an.

Ports de Normandie est le fruit de l'alliance de la Région Normandie, des départements du Calvados, de la Manche et de Seine Maritime et des Agglomérations de Caen la Mer, Le Cotentin et Dieppe Maritime, au service du développement économique de leurs territoires. Retrouvez toutes les informations à propos de Ports de Normandie sur portsdenormandie.fr

Contacts presse : Marie-Agnès Gerin 06 71 90 70 87 – marie-agnes.gerin@portsdenormandie.fr ou Anne Pétri-Maillard 02 31 53 64 53 / 06 23 50 48 99– anne.petri-maillard@portsdenormandie.fr